

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE / pH PLUS / REVA-PLUS
Nom de la substance : Hydroxyde de sodium à 30,5%
N° Index : 011-002-00-6
N° CAS : 1310-73-2
N° d'enregistrement REACH : en cours
Type de produit : Substance

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit liquide pour monter la valeur du pH des eaux de piscines.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour la suisse se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosion cutanée - Cat1A - H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) - R35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange**Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H314 : **Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 - Substances**

3.1.a Nom chimique : Hydroxyde de sodium

N° CAS : 1310-73-2

N° CE : 215-185-5

Concentration : 30,5%

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Corrosion cutanée - Cat1A - H314

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) - R35

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 2 et 16

REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- Conseils généraux* : En cas de projections dans les yeux et le visage, traiter les yeux en priorité.
- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- En cas de contact avec la peau* : Douche immédiate en enlevant rapidement les vêtements souillés sous la douche. Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes minimum. Consulter un médecin si une irritation apparaît. En cas de brûlures étendues, hospitaliser.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Enlever les lentilles s'il n'y a pas de difficulté. Consulter d'urgence un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente) et faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Hospitaliser d'urgence.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données supplémentaires disponibles

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données supplémentaires disponibles

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés* : Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, poudre ou eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés* : Eau

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de donnée

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter un vêtement de protection complet.
- En cas de feu environnant refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée.

**REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Utiliser un équipement de protection individuel.
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Eviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Arrêter la fuite / contenir le déversement si cela peut être fait en sécurité
- Absorber avec une matière inerte (terre ou sable)
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: LIQUIDES CORROSIFS
- Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements
- Prévoir douches, fontaines oculaires, poste d'eau à proximité
- Ne jamais verser de l'eau dans ce produit
- Eviter le contact avec la peau et les yeux, ne pas respirer les vapeurs.
- Eviter les éclaboussures
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations
- utiliser un équipement de protection pour la manipulation de produits acides: des gants, lunettes (ou visière), vêtement de protection (combinaison anti-acide)

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la lumière. Eviter toute source de chaleur.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (acides, matières organiques halogénées)
Prévoir cuvette de rétention et sol imperméable résistant à la corrosion.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pas de donnée
Matières non-appropriée: caoutchouc, aluminium, étain, cuivre, plomb, bronze, laiton et leurs alliages.

REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition***Hydroxyde de sodium* : VME = 2mg/m³ , 8 Hrs**8.2- Contrôle de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle*Protection respiratoire* : En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire autonome approprié et agréé.*Protection des mains* : Gants*Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale*Protection de la peau et du corps* : Bottes antidérapantes et vêtement de protection anti-acides*Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Prohiber le contact avec la peau et les yeux - Ne pas fumer**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques***Aspect* : liquide
Couleur : incolore
Odeur : Neutre
pH à 0,34% à 20°C : > 13,0
Point de congélation : 1 à 12°C
Point d'ébullition : 115 à 140°C
Point de décomposition : > 400°C
Point d'éclair : Pas de donnée
Inflammabilité : non inflammable.
Propriétés explosives : Pas de donnée
Propriétés comburantes : Pas de donnée
Densité relative à 20°C : 1,33
Solubilité(s) : soluble en toutes proportions.

**REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1- Réactivité**

- Stable dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

- La chaleur

10.5- Matières incompatibles

- Eau: Réaction exothermique violente
- Acides forts: Réaction exothermique violente
- Matières organiques halogénées

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Pas d'information disponible

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1- Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale Pas de donnée
Toxicité aiguë par inhalation Pas de donnée

11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. Cause de brûlures.

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritation grave des yeux et des muqueuses. Cause des brûlures.

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.

11.5- Mutagénicité

Pas de données

REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

11.6- Cancérogénicité

Pas de données

11.7- Toxicité pour la reproduction

Pas de données

11.8- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Pas de données

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Pas de données

11.10- Autres informations

Peut causer des brûlures chimique dans la bouche, l'œsophage et l'estomac par ingestion..

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1- Toxicité**

Poisson: CL50 = 55,6 mg/L sur 96H

Invertébrés aquatiques (Daphnia): CE50 = 156 mg/L sur 48H

Le produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

12.2- Persistance et dégradabilité

Ce produit est supposé biodégradable.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

12.4- Mobilité

Se produit est soluble dans l'eau

12.5- Autres effets néfastes

Pas de données

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
 - Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REHAUSSER DE pH LIQUIDE / pH PLUS LIQUIDE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 24/10/2011

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 1824
Désignation officielle : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe de danger : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
Code tunnel (ADR) : E
Dangers pour l'environnement : Non
Remarque : Transport en Quantités Limitées, LQ=1L

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE : Non concerné
N° MEEDDAT : Non concerné
Allemagne: Registriernummer : Non concerné
Suisse:

16 - AUTRES INFORMATIONS :

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3

R35: Provoque de graves brûlures

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.